



PERMIS DE RECRUTEMENT.-
=====

Titulaire (identité complète, profession, lieu, date et numéro d'immatriculation.-):

Monsieur Toek Robert, Agent de plantation, immatriculé à Léopoldville le 21/9/1956 n° 7201 vol.79 fo 144
résidant à la plantation Theki à Masisi (Congo Belge)
recrutant pour le compte de la firme "THEKI".

Effectif maximum de travailleurs dont le recrutement est autorisé:

..... 250

Circonscription indigène ou subdivision de circonscription où le recrutement est autorisé:

Chefferies du Territoire de Eisenyi = 70; chefferies du Territoire du Ruhengeri = 70; Chefferies du Territoire de Kibuye = 70; Chefferies du Territoire de Nyanza = 40.
(cet effectif représente le total à recruter par M. Toek et Dufrane conjointement).

Destination des recrutés : (1) Congo Belge

Proportion de travailleurs mariés accompagnés de leur famille que doit comprendre l'effectif (1):

Les travailleurs mariés devront être accompagnés de leur femme et le cas échéant de leurs enfants. Toutefois trente pour cent du contingent des recrues pourront être célibataires.

Durée de validité : 31-12-1957.-

Montant, lieu, date et numéro de dépôt de la garantie(1) :

Fait à Kigali le 27-4-57
Pour le Résident du Ruanda empêché,
le Résident adjoint, a.i., LEONISSEN, V.-

(1) mention éventuelle.-

